

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS

Le 27 Juin 2023 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Régine Roy, Présidente.

Date convocation : 21 Juin 2023. **Présents :** AUGER Catherine, BARBIER Daniel, BORNET Carole, CAILLOT Daniel, COLAS David, DAGUIN Gérard, DUMONT Sylvie, FONGARO Laurent, FOREST Jean-Yves, GATEAU Mireille, GIRARD Pascal, GRZESKOWIAK Ingrid, JAILLOT Annick, LEMOINE Fernand, LOUHET Damien, MARTIN Michel, MAZOIRE Guy, MONNETTE Jean-Marie, MOREAU Alain, ROLLIN Philippe, ROY Régine, SCHWARZ François, THEVENARD Pierre, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine, ,

Excusés : BARBIER Roger, BERNARD Colette (pouvoir à Rollin P.), BOUILLON Sandra, BOUZOUOLA Yasmina, CLAVEL Eric, ESCURAT Elisabeth, GAUTHERON François, GUYOT Justine (pouvoir à Monnette JM.), HOURCABIE Guy, JAMET Christine, JOACHIM Mélanie (pouvoir à Moreau A.), LEROY Anne, MOREAUX Jacques (pouvoir à Jaillot A.), RENARD Cyril, ROY Barbara (pouvoir à Gateau M.), SAURAT Jean-François, SIMONNET Pascale, THEVENET Pascal (pouvoir à Schwarz F.), VENUAT Eric,

Secrétaire de séance : GRZESKOWIAK Ingrid **En exercice :** 44. **Présents :** 25. **Votants :** 31.

3 . Affaires financières : Décisions modificatives - Budget Ordures Ménagères - 29200 (SDMA)

Il est proposé au Conseil d'adopter les décisions modificatives suivantes :

Suite aux remboursements de la redevance spéciale, début 2023, les crédits au compte 673 doivent être réactualisé ainsi que ceux au compte 74758, les soutiens versés depuis début 2023 étant en hausse :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-673-7212 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)		6 000,00 €		
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		6 000,00 €		
R-74758-7212 : Dotations autres groupements				6 000,00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations				6 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT		6 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

Fait à Decize, le 27 Juin 2023

Certifié exécutoire par la Présidente,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 29/06/2023
Et de la publication le 29/06/2023

La Présidente

La Présidente

R. ROY